

Frileuses, les nouvelles pommes

Étienne Laberge | etienne.laberge@monteregieweb.com

DELSON - Lorsque le colon Louis Hébert a fait pousser les premiers pommiers québécois, il ne souhaitait rien de plus que de croquer à belles dents dans une chaire acidulée. Près de 400 ans plus tard, le défi est tout autre. Les artisans de la pomme travaillent ardemment à faire profiter au plus grand nombre de nouvelles essences *made in Quebec*.



Royal cort, Ginger gold, Honey crisp, Sunrise, ces noms vous disent quelque chose? Sûrement pas! Il s'agit de variétés de pommes toutes nouvelles dans le paysage de la Belle Province. Elles ont trouvé le chemin de la mise en marché au terme de sept années de tests et de petits soins. Certaines de leurs congénères ont cependant échoué pour diverses raisons.

À commencer par le climat. Le facteur température a tout d'un casse-tête explique Paul-Émile Yelle, agronome pomicole au service du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. «Ce n'est pas tout de découvrir une pomme intéressante ailleurs. Encore faut-il la faire pousser!», débute le spécialiste. Et l'affaire reste complexe. Si un arbre résiste à un hiver, il n'est pas dit qu'il en traversera plusieurs.

Un pommier ne survivant pas 10 ans verra sa rentabilité sérieusement remise en question. «Pourquoi ne fait-on pas pousser des pêcheurs au Québec? C'est parce qu'après six ou sept ans, ils meurent. L'hiver est impardonnable», donne-t-il en guise d'exemple.

Oui à la nouveauté, mais pas à n'importe quel prix. Un producteur n'adhérera à un nouveau produit que si on lui promet que sa plantation vivra 25 ou 30 ans. C'est principalement pour cette raison que les vallons regorgent d'Empires, de Spartans et de McIntosh, des espèces tenaces au froid. En fait, les variétés dites exotiques ne représentent que 2 %

des parts de marché.

L'importance du palais

Produire une pomme nouveau genre est une chose. Lui assurer preneur chez les consommateurs en est une autre. En effet, si les *babys-boomers* représentent le public cible numéro un, force est de constater qu'ils ne recherchent pas nécessairement des saveurs sortant de l'ordinaire.

«Ils achètent encore une pomme dure, croquante et acide. Par contre, les jeunes adultes veulent être surpris. Les pomiculteurs tentent alors de leur offrir des pommes plus sucrées à la chair plus tendre, comme la Ginger gold», explique Daniel Ruel, directeur à la Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ).

Conjuguer contraintes climatiques et conquête de nouveaux publics représente donc un défi de taille. Un pomiculteur doit investir 30 000 \$ l'hectare pour faire pousser la variété Ambrosia, une variété découverte en Colombie-Britannique. Pour devenir alléchante aux yeux du producteur, celle-ci devra prouver qu'elle peut séduire les consommateurs durant toute la durée de vie du pommier qui la porte, soit de 25 à 30 ans. Et il n'y a aucune garantie à cet effet. La mode ne pardonne pas dans le monde de la pomme.

Et le réchauffement planétaire?

Pour le moment, la science et la technologie

n'arrivent pas à contrecarrer les effets de l'hiver. Bien qu'il existe des moyens pour préserver du froid les espèces rares, la faible valeur des pommes joue en leur défaveur.

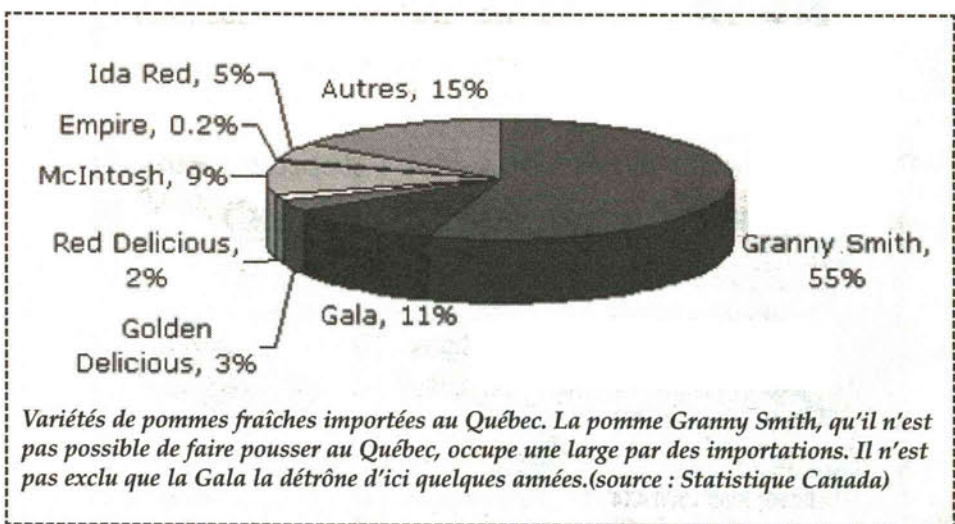
Gérald Chouinard, chercheur à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), compare la culture du vignoble à celle de la pomme. «Le vin se vend très cher. Ce n'est pas pour rien que les Européens ont des brûleurs mobiles pour pallier les écarts de température. Ici, la pomme ne vaut pas grand-chose, et l'hiver est trop drastique. On n'a pas les moyens financiers», émet-il.

Le problème de fond demeure. Comment obtenir plus de chaleur? Le réchauffement climatique, au grand dam des environmentalistes, pourrait être un allié de taille.

Le spécialiste de l'IRDA, auteur de l'étude Réchauffement climatique et culture du pommier, a observé que les arbres

ont plus de temps pour porter leurs fruits à maturité. «On a de une à deux semaines de plus de chaleur et les hivers plus doux endommagent moins les pommiers. C'est sûr qu'on en tient compte lorsqu'on tente d'intégrer une variété en provenance de l'extérieur», avance-t-il.

Le bonheur des uns fait le malheur des autres. Le jour où la petite famille ira remplir son sac de Granny smith en Montérégie n'est peut-être plus tout à fait de la science-fiction. ■



Les 2009 sont sur leur départ.



TL
398\$
PAIEMENT PAR MOIS EN LOCATION 48 MOIS*

POSF 39990\$
RABAI À L'ACHAT COMPTANT - 3000\$
36990\$
PRIX À L'ACHAT COMPTANT*

ACURA
BROSSARD

9100, boul. Taschereau Ouest,
Brossard

1-888-286-1616 • 450-659-1616
www.acurabrossard.com



L'acheteur avisé lit les petits caractères : * Ces offres d'une durée limitée s'appliquent aux livraisons au détail pour usage personnel seulement des modèles neufs Acura TL 2009, achetés ou loués du 1er septembre 2009 au 30 septembre 2009 chez les concessionnaires Acura participants. Voyez les détails ci-dessous. Les frais d'inscription au RDPRM, incluant les droits au registre, les frais de transport et d'inspection prélivraison de 1 895 \$ ainsi que les frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement, les droits sur pneus neufs et les taxes sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Valable sur les véhicules en inventaire seulement. Offres valides pour les résidents du Québec seulement chez les concessionnaires participants Acura du Québec. Photos à titre indicatif seulement. Les offres peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire Acura pour tous les détails. † Offre d'une durée limitée applicable à la location pour usage personnel seulement des modèles neufs Acura TL 2009 (L48629) par le biais de Services Financiers Honda sur approbation de crédit. Le versement mensuel pendant 48 mois s'élève à 398 \$ moyennant un versement initial de 7 555 \$ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente pour la TL. Le paiement du premier mois et un dépôt de garantie de 0\$ sont payables dès l'entrée en vigueur du contrat de location. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 96 000 km pour 48 mois au taux de 0,15 \$/km. Les offres de paiement en location incluent les rabais applicables. * Le POSF est de 39 990\$ pour les modèles neufs Acura TL 2009 (L48629). Le rabais de 3 000 \$ sur la TL est applicable avant les taxes. Voyez votre concessionnaire Acura pour tous les détails.

Visitez acuraquebec.ca dès aujourd'hui.

121542-0909mac